SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2017

Bureau

Président : M. Cédric VINCENT
Vice-président e : Mme Bénédicte MARMY
Secrétaire : Mme Olga VILLARRUBIA

Membres: M. Christian FLURY, M. Muharrem TEMEL

Sont présents :

M. Thierry AESCHBACHER, M. Thierno BARRY, Mme Jeanne BENCKER, M. Thierry BRUNIER, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Sandrine GILLIERON, Mme Virginie GLASSEY, M. Christian HAAS, M. Yannick HANIFI, Mme Bénédicte MARMY, M. Alain MATHIEU, M. Eric MAUGUÉ, M. Julien NUROCK, M. Yves PAGE, M. Steeve RAY, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, M. Jean-Daniel REYMOND, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Muharrem TEMEL, M. Martial VAN DER LINDEN, Mme Nathalie VERGAIN, Mme Olga VILLARRUBIA, M. Cédric VINCENT

Excusés:

Mme Laure GRIVET, M. Damien SIDLER

<u>Assistent à la séance</u>: M. Stéphane LORENZINI, Maire

M. Damien BONFANTI,

M. Frédéric RENEVEY, Conseillers administratifs Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale

Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

ORDRE DU JOUR:

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2017
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) Garantie, avec les communes d'Onex, Bernex, Confignon, Genève, des engagements de prévoyance de la CPI (Caisses de prévoyance interne) « Ville de Genève et les autres communes genevoises » dus aux assurés actifs et pensionnés de la Fondation des Evaux (085-17.02)

p. 629 Entrée en matière

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

	b) c)	commune de Lancy pour le logement de personnes âgées (086- 17.02)		Entrée en matière
(d)	d'une partie de la parcelle 4819 de Lancy et autorisation d'emprunter - Quartier de l'Adret (087-17.02) Projet de modification des limites de zones no 29935-533 – Lancy / rampe du Pont-Rouge (088-17.02)	<u>p. 632</u>	Entrée en matière
			<u>p. 632</u>	Entrée en matière
7)	Commission des travaux et constructions – Séance du 30 janvier 2017 – Rapporteur : Mme Corinne GACHET-CREFFIELD Commission des finances et du logement – Séance du 6 février 2017 - Rapporteur : M. Armando COUTO Equipement du futur Espace Palettes – Aménagements intérieurs et extérieurs – Crédit d'investissement (Fr. 1'565'000) (081-17.01) p. 633 Arrêté			
8)	Commission des travaux et constructions – Séance du 30 janvier 2017 - Rapporteur : Mme Corinne GACHET-CREFFIELD a) Chemin du Gué (tronçon compris entre la route de Chancy et le chemin des Pâquerettes) – Aménagement du chemin e réhabilitation d'un collecteur EC – Crédit d'investissemen (Fr. 660'000) (082-17.01)		p. 643	<u>Arrêté</u>
	b) c)	Projet de résolution du groupe MCG « Création d'une vélostation à la piscine de Marignac » Divers	<u>p. 644</u>	<u>Information</u>
9)	Séa i Rap Qua	nmission de l'aménagement du territoire – nce du 1 ^{er} février 2017 porteur : Mme Martine CASUTT rtier des Semailles – Présentation de l'avant-projet du PLQ 29835 association Les Passereaux	<u>p. 645</u>	<u>Information</u>
10)		olution « Pour la poursuite de la révision du PLQ 29 835 aux ailles »	<u>p. 646</u>	<u>Vote</u>
11)		nmission de la sécurité - Séance du 19 janvier 2017 - porteur : M. Bruno REOLON Présentation générale de la Fondation des parkings Contrôle et extension des zones bleues sur Lancy Bilan du numéro d'appel de la police municipale 0800 417 417 Divers	p. 648 p. 649 p. 651	Information Information Information
12)	Séai	nmission de l'aménagement du territoire – nce du 1 ^{er} février 2017 porteur : Mme Martine CASUTT Extension de la ligne de tram 15 Palettes-St-Julien Divers	<u>p. 652</u>	<u>Information</u>

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

13) Commission des sports - Séance du 2 février 2017 -

Rapporteur: Mme Nancy RUERAT

a) Présentation de la FSG-Lancy
b) Visite et présentation du dojo Lancy-Palettes
p. 653 Information
p. 654 Information

p. 654

14) Propositions individuelles et questions

15) Questions du public Annexe

* * * * *

M. VINCENT: Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux.

Je salue notre Maire, M. LORENZINI, nos Conseillers administratifs, MM. BONFANTI et RENEVEY, notre Secrétaire générale, Mme DE GARRINI et notre secrétaire, Mme CRISAFULLI. Je salue un ancien Conseiller administratif. Je salue les employés – anciens ou actuels, le public et la presse.

J'excuse l'absence de Mme GRIVET et de M. SIDLER.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. FLURY: le groupe MCG demande une modification du point 8) de l'ordre du jour.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers Collègues, plus de deux années se sont écoulées avant que notre projet de résolution « Création d'un station-vélos à la piscine de Marignac » soit examiné par la Commission des travaux. Dans l'intervalle, les services techniques ont commencé à déployer de nouveaux abris pour vélos à différents endroits de la Commune de Lancy, des abris qui sont équipés de support pour entreposer les deux-roues en les accrochant par le guidon, ainsi que le gros câble permettant de les sécuriser. Nous saluons cette démarche qui s'inscrit dans le droit fil de nos revendications. Nous remercions le Conseil administratif de ce soutien au déploiement de ce nouveau type d'abris pour vélos et dès lors que nous avons obtenu satisfaction, nous retirons notre projet de résolution, objet du point 8b) de l'ordre du jour de ce soir, l'intitulé de ce point se transformera donc en information.

L'ordre du jour est approuvé avec cette modification.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2017

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. VINCENT: nous avons reçu une lettre de démission de Mme Laure GRIVET que Mme VILLARRUBIA va nous lire.

Mme VILLARRUBIA:

« Démission de mon mandat en qualité de Conseillère municipale de la Ville de Lancy

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous remercie de prendre en considération ma volonté de quitter mes fonctions de Conseillère municipale de la Ville de Lancy. Ma démission prendra effet au 28 février 2017.

Mon expérience en qualité d'élue m'a donné beaucoup de satisfaction et je suis très heureuse d'avoir apporté ma contribution à la vie de la commune à travers mon engagement au sein de ce Conseil. C'est à regret que je renonce à mon siège, mais de nouveaux défis professionnels et personnels m'attendent et ils ne me laisseront plus le temps d'assurer mon mandat d'élue.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures ».

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LORENZINI : quelques commentaires sur les informations que vous avez trouvées sur vos places.

Vous indiquer que, comme l'année dernière, nous faisons un partenariat avec le FIFDH (Festival du film et forum international sur les droits humains) et il y aura une projection à cet effet sur Lancy, à la salle communale du Petit-Lancy le jeudi 16 mars 2017 à 19h00, à laquelle nous vous attendons nombreux.

Vous dire également que la manifestation des artistes lancéens qui exposent chaque année à la Ferme Marignac, aura lieu les 17 et 19 mars, avec le vernissage le 17 et que la Ferme de la Chapelle prépare une nouvelle exposition qui sera vernie ce samedi. Vous êtes tous les bienvenus.

M. RENEVEY: j'ai aussi deux rapides informations. Vous êtes invités à l'assemblée de quartier qui est organisée par le Contrat de quartier, dans le but aussi de dynamiser ce contrat de quartier et de le faire revivre tant que faire ce peut. Vous êtes toutes et tous les bienvenus à cette assemblée de quartier.

Et puis pour faire suite à la présentation qui avait été faite à la Commission des sports sur le nouveau magazine sportif, vous le trouvez sur vos tables, je vous en souhaite une bonne lecture.

M. VINCENT: je vous signale que ce soir vous êtes 34, la majorité simple sera à 18.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BONFANTI: vous avez trouvé sur vos places un projet de délibération concernant le crédit de Fr. 500'000.— destiné à la participation et à la réalisation des routes de liaison de Genève-sud L1-L2, sujet qui a déjà été discuté en commission et rapporté en plénière au mois de janvier.

Dans la mesure où les commissaires de l'aménagement ont déjà pu être informés de ce projet le 11 janvier et que le 1er mars aura lieu une séance de présentation de ce projet pour l'ensemble des élus des six communes qui sont concernées par la L1-L2, il nous a semblé plus avisé de vous proposer un projet de délibération et non pas un vote de principe comme c'était le cas au départ. C'est vrai qu'au départ, on avait décidé de faire un vote de principe dans la mesure où l'Etat était relativement pressé de savoir quelles étaient les intentions des autorités lancéennes par rapport à ce projet. L'Etat s'est rendu compte que les communes prenaient du temps par rapport à la décision qui devait être prise, ce qui est plutôt normal, et du coup la prochaine séance aura lieu au mois de mai, ce qui nous a permis de préparer un projet de délibération que vous avez sous les yeux. Nous pourrons ensuite le présenter en Commission de l'aménagement du territoire le jeudi 9 mars et ensuite le voter en plénière soit en mars, soit en avril.

Je vous propose de donner bon accueil à ce projet de délibération et de le renvoyer en commission de l'aménagement du territoire.

M. VINCENT : si personne ne souhaite prendre la parole, je vous invite à accepter ou à refuser l'envoi de cet objet à la Commission de l'aménagement du territoire.

Le renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire est accepté par 31 oui, 0 non, 3 abstentions.

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

 Garantie, avec les communes d'Onex, Bernex, Confignon, Genève, des engagements de prévoyance de la CPI (Caisse de prévoyance interne) « Ville de Genève et les autres communes genevoises » dus aux assurés actifs et pensionnés de la Fondation des Evaux (085-17.02)

M. LORENZINI: vous êtes des habitués de ce genre de subtilités comptables. Il s'agit d'un changement de statuts du personnel de la Fondation des Evaux, qui est une structure intercommunale avec comme particularité que depuis sa création les collaborateurs étaient des employés de la Ville d'Onex et ils ont décidé que les collaborateurs devaient être dorénavant des employés de la fondation. A ce titre, ils doivent faire une demande formelle d'affiliation de ces collaborateurs à la Fondation CAP Prévoyance et les engagements liés à cette affiliation nécessitent d'être couverts et garantis par la fondation, celle-ci étant une émanation des cinq communes, chaque commune doit prendre cet engagement, les engagements ont déjà été pris notamment par la Ville de Genève, qui a ouvert les feux et qui a avalisé formellement cet engagement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

La proposition qui vous est faite - pour permettre de respecter un certain nombre d'échéances - et vu le faible enjeu finalement de cette décision, serait que vous acceptiez de voter cette garantie aujourd'hui-même, sans repasser par une commission, vu le peu d'informations supplémentaires que nous serions susceptibles de vous donner en commission.

- M. VINCENT : il nous est demandé de voter cette délibération sur le siège. Y a-t-il des commentaires ?
- M. FONTAINE : j'aimerais juste savoir de qui on parle quand M. LORENZINI dit « ils ont décidé ».
- M. LORENZINI: le Conseil de fondation de la Fondation des Evaux.
- M. VINCENT: s'il n'y a pas d'autres demandes, je considère que vous acceptez cette proposition de vote sur le siège. Nous passons au vote de l'arrêté.

Vu les statuts de la Fondation des Evaux, adoptés par le Grand Conseil le 13 mars 2015,

Vu que ces statuts prévoient que le personnel de la Fondation soit désormais engagé directement par la Fondation et non plus par la Ville d'Onex,

Vu la garantie donnée au personnel d'assurer des prestations similaires à celles de leur ancien employeur,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre h, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

- 1. De garantir, solidairement avec les autres communes membres de la Fondation de droit public d'intérêt communal des Evaux (Genève, Onex, Bernex et Confignon), les engagements de prévoyance de la CPI « Ville de Genève et les autres communes genevoises » dus aux assurés actifs et pensionnés, et les engagements qui les concernent, prévus à l'article 5, alinéa 3, lettres c et des d des statuts de la CAP;
- 2. D'inscrire cette garantie en pied de bilan de la commune ;
- 3. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération ;
- 4. De subordonner la mise en œuvre de la présente délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Bernex, Confignon, Genève et Onex;

L'arrêté 085-17.02 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

b) Modification des statuts de la Fondation communale de la commune de Lancy pour le logement de personnes âgées (086-17.02)

M. RENEVEY: là aussi c'est relativement simple, vous avez également l'habitude de ce genre de vote. Comme vous le savez, avec la nouvelle Constitution, nous sommes passés de législatures de 4 ans à des législatures de 5 ans. Les statuts ne sont plus conformes puisqu'ils spécifiaient précisément 4 ans. D'autre part, nous avons, comme vous le savez également, la construction du complexe intergénérationnel de l'Adret qui ne serait pas en conformité exacte avec les statuts puisque ceux-ci stipulent qu'il s'agit d'une fondation de logement pour les personnes âgées qui n'incluent pas forcément des locaux commerciaux. C'est aussi une manière de se régulariser par rapport au projet, qui vous a d'ores et déjà été présenté, de ce complexe de l'Adret. La prochaine Commission sociale recevra les membres du comité de cette fondation tant pour présenter la fondation que pour présenter plus en détail la teneur des changements proposés dans ces statuts. Il est proposé de renvoyer cet objet à la Commission sociale.

M. AESCHBACHER: s'agissant d'une modification d'un règlement, je pense que c'est à la Commission de l'administration et des affaires économiques de traiter ce cas. Il n'y a aucun point social dans les modifications de ce règlement. Je demande que cela soit renvoyé à la Commission de l'administration et des affaires économiques.

M. RENEVEY: effectivement, on peut toujours renvoyer à une commission ou à une autre. La seule chose est qu'il est prévu que le directeur et sa présidente puissent venir en Commission sociale profiter de présenter aussi cette fondation puisque nous avons présenté le complexe de l'Adret en Commission sociale, mais pas la fondation elle-même.

Donc là, il est d'ores et déjà prévu que ces deux personnes viennent présenter la fondation et il semblait logique que, à partir du moment où on explique la fondation, on ait les personnes les plus compétentes pour expliquer aussi les autres modifications de statuts en Commission sociale.

- M. AESCHBACHER: je maintiens ma proposition.
- M. MATHIEU: peut-on imaginer que les deux commissions se réunissent?
- M. VINCENT: nous essayons de limiter ces doubles commissions, surtout pour des sujets comme celui-ci.
- M. MATHIEU: en tant que président de la Commission de l'administration, je ne trouve pas complétement insensé ce que dit M. AESCHBACHER.
- M. VINCENT: nous avons deux possibilités, soit d'envoyer ceci à la Commission sociale, soit à la Commission de l'administration.

Est-ce qu'on entre en matière avec la proposition de M. AESCHBACHER pour envoyer cette délibération à la Commission de l'administration ? Les personnes qui sont pour, je vous prie de lever la main : 16 oui.

Les personnes qui souhaitent renvoyer cet objet à la Commission sociale, je vous prie de lever la main : 17 oui.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

Les personnes qui souhaitent une commission conjointe, je vous prie de lever la main.

Le renvoi en commission conjointe sociale et de l'administration et affaires économiques est accepté par 24 oui.

M. MATHIEU: je réitère ce que j'ai dit dans ma proposition, c'est que l'on fasse cette commission conjointe lors de la Commission sociale où les gens sont déjà convoqués; on ne va pas les faire venir deux fois.

c) Achat, par la Fondation communale immobilière de Lancy, d'une partie de la parcelle 4819 de Lancy et autorisation d'emprunter – Quartier de l'Adret (087-17.02)

M. LORENZINI : il s'agit du quartier de l'Adret que vous connaissez maintenant tous. Dans le cadre de ce périmètre, la Fondation communale immobilière de Lancy est amenée à réaliser deux immeubles, les bâtiments L1 et L2.

La Fondation communale immobilière de Lancy a, dans ses statuts, un certain nombre d'obligations, notamment celle d'obtenir l'aval du Conseil municipal lorsqu'elle désire procéder à des acquisitions. Dans le cas présent, elle devrait procéder à l'acquisition de la parcelle à la Fondation pour la promotion du logement coopératif (FPLC). Elle devra également s'endetter pour réaliser cette opération, raison pour laquelle elle viendra demander un aval de ce même Conseil lors de la prochaine Commission des finances.

M. VINCENT: il y a une demande d'envoi à la prochaine Commission des finances, y a-t-il des commentaires? Ce n'est pas le cas. Les personnes qui approuvent le renvoi en Commission des finances sont priées de lever la main.

Le renvoi en Commission des finances et du logement est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

d) Projet de modification des limites de zones no 29935-533 – Lancy / rampe du Pont-Rouge (088-17.02)

M. BONFANTI: comme vous le savez, le Conseil d'Etat souhaite densifier la zone villas à la rampe du Pont-Rouge. Pour ce faire, il souhaite modifier la zone villas en zone de développement 3. Le Conseil administratif vous propose donc d'entrer en matière sur cette délibération et de la renvoyer à la Commission de l'aménagement du territoire.

A noter aussi que, étant riverain de cette zone, je me désiste pour cet objet, c'est M. LORENZINI qui présentera ce projet en Commission de l'aménagement et qui participera aux séances de concertation si cette zone devait être modifiée par la suite.

M. VINCENT : il y a une demande d'envoi en Commission de l'aménagement. S'il n'y a pas de remarque, nous allons procéder au vote.

Le renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

7) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 30 janvier 2017

Rapporteur: Mme Corinne GACHET CREFFIELD

COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 6 février 2017 -

Rapporteur : M. Armando COUTO

Equipement du futur Espace Palettes – Aménagements intérieurs et extérieurs – Crédit d'investissement (Fr. 1'565'000.--) (081-17.01)

<u>Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet</u> : M. LORENZINI nous informe que ce crédit vise à l'acquisition de mobilier, à l'aménagement intérieur et extérieur du futur Espace Palettes.

M. GUÉRITEY nous informe que cinq entités vont s'installer dans cet espace.

Il y aura un tea-room avec 45 couverts prévus. Une terrasse extérieure et une terrasse sous le couvert sont prévues. Il est prévu que le tea-room propose une restauration légère qui ne nécessite pas de préparation lourde. Il est prévu qu'il soit géré par un maître socio-professionnel qui aura en charge d'encadrer des jeunes.

Les TSHM, la ludothèque et la maison de quartier qui regroupera les activités de Marignac et l'ancienne maison Civiq disposeront de grands espaces et de bureaux. Bien que ces trois structures soient chacune indépendantes, il est prévu que certaines activités et événements soient gérés de façon mixte.

L'Espace Palettes disposera également d'un espace accueil, de salles de réunion, de salles d'activités et d'une salle polyvalente. Trois salles seront mises à disposition des associations locales et des habitants.

Le bâtiment 1 accueillera le tea-room.

Au rez de chaussée du bâtiment central, nous trouverons la maison de quartier avec le secteur ado, une cuisine, un espace rangement et un bureau. Il y aura également l'espace accueil de l'Espace Palettes qui sera géré, entre autres, par les animateurs de la maison de quartier. Au 2ème étage, il y aura des espaces ateliers, des salles de réunion, des bureaux et des sanitaires pour la maison de guartier.

Au rez de chaussée du 3^{ème} bâtiment, il y aura les TSHM avec des salles d'activités, des bureaux et une petite cuisine. On y trouvera également une salle polyvalente de 200 m2 qui pourra recevoir jusqu'à 200 personnes, ainsi qu'une salle d'activités et un local de rangement. Au 2^{ème} étage, il y aura le secteur enfants de la maison de quartier et la ludothèque.

Le crédit d'équipement concerne donc l'équipement de l'ensemble de l'espace Palettes. Les différents utilisateurs apporteront une partie de leur équipement et mobilier. Le crédit se monte à Fr. 971'463.-.

Concernant les aménagements extérieurs, le projet a évolué depuis le vote du plan de base en 2014 étant donné qu'il n'est pas certain aujourd'hui que le 4^{ème} bâtiment soit réalisé.

L'esplanade est donc plus grande et pourrait accueillir par exemple un marché ou une patinoire provisoire. La liaison depuis les Pontets sera renforcée. Une place de jeux et trois terrains de pétanque sont prévus proche du tea-room.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

Un grand parking à vélo en partie couvert est prévu ainsi qu'une déchetterie.

Il est demandé de se positionner sur cinq options ayant un impact sur le montant du crédit voté.

La première concerne l'acquisition ou non d'un monobloc de ventilation pour le tea-room budgeté à Fr. 118'000.-- y compris les honoraires. Dès lors qu'il n'est pas prévu de proposer une restauration chaude, le Conseil administratif n'est pas favorable à l'acquisition de ce monobloc.

Cette option est refusée par 10 voix contre et 1 abstention.

La deuxième option sur laquelle il est demandé de se positionner concerne l'installation de caméras de surveillance aux caisses et aux entrées du parking ainsi qu'aux entrées de l'Espace Palettes. Le crédit s'élève à Fr. 26'000.--.

De nombreux commissaires relèvent que les autres parkings de la commune sont équipés de caméras et que, compte tenu des déprédations qu'il y a déjà eu dans le quartier ou dans des parkings avant l'installation de caméras, ils sont favorables à cette acquisition.

Cette option est acceptée à l'unanimité.

La troisième option concerne l'acquisition d'un grand écran de communication extérieur sur la façade côté voie du tram pour un montant de Fr. 30'000.--.

Cet écran permettrait de diffuser des informations concernant les activités proposées à l'Espace Palettes et sur la commune. Si cette option est retenue ce soir, cela permettra d'incorporer l'écran dans la façade. Il sera toutefois toujours possible de rajouter un écran plus tard, en cas de refus d'entrer en matière ce soir, mais il sera installé sur la façade. M. LORENZINI nous informe que cette installation est envisagée dans le cadre d'une campagne plus large de communication sur la commune au travers d'autres écrans.

Cette option est acceptée par 5 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

La quatrième option concerne le revêtement pour la place du marché qui pourrait engendrer une plus-value de Fr. 99'225.--, y compris les honoraires. En effet, il est proposé d'installer un revêtement en Enverr paq plutôt qu'en gravier. Ce type de revêtement présente de grands avantages en termes d'entretien et est nettement plus confortable pour les utilisateurs.

Un commissaire demande que le coût d'entretien comparatif entre les deux revêtements soit apporté à la prochaine Commission des finances.

Cette option est acceptée par 7 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

La cinquième option concerne une tour de grimpe pour les enfants dont le coût est estimé à Fr. 28'078.-- y compris honoraires, risques et TVA. M. LORENZINI propose de ne pas soutenir ce crédit car un projet de jeu artistique est actuellement en attente d'une validation. Ce projet s'il est validé sera financé par une fondation.

Cette option est refusée à l'unanimité.

Le crédit d'investissement de Fr. 1'565'000.— auquel il faut ajouter les plus-values des options retenues est accepté par 10 voix pour et 1 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

<u>M. COUTO présente le sujet</u>: M. LORENZINI nous explique que l'aménagement des bâtiments était déjà prévu auparavant, donc qu'un crédit complémentaire pour les aménagements intérieurs devait être voté une fois que le projet serait mieux défini. A celui-ci s'ajoutent des montants complémentaires pour les aménagements extérieurs.

M. GUERITEY nous présente l'Espace Palettes et nous informe qu'il est divisé en cinq entités : un espace tea-room, un bureau pour les TSHM, un espace maison de quartier, un espace ludothèque et un espace avec plusieurs salles polyvalentes.

M. GUERITEY nous dit aussi que le tea-room sera un outil d'insertion professionnelle, qui servira de la petite restauration.

M. GUERITEY passe ensuite à la présentation du plan général du projet concernant les aménagements intérieurs : dans le M1, se trouvera le tea-room, au rez-de-chaussée du M2, on trouvera le secteur ados de la maison de quartier qui emménagera avec son mobilier ; au rez-de-chaussée du M3 se trouveront les TSHM qui emménageront aussi avec leur mobilier ; à l'étage du M2, on trouvera la maison de quartier qui apportera aussi son mobilier. Pour les entités mentionnées précédemment, la commune complétera le mobilier. A l'étage du M3, se trouveront un grand espace d'accueil libre des enfants de la maison de quartier et la ludothèque qui emménagerait également avec du mobilier qui sera complété par la commune.

En revanche, il faut entièrement meubler et équiper la salle d'activité, la grande salle polyvalente et la cuisine semi-professionnelle.

M. GUERITEY détaille les adaptations et compléments au plan voté en 2014 concernant les aménagements extérieurs.

Le montant du crédit d'équipement pour les aménagements intérieurs est de Fr. 1'006'462.--, et pour les aménagements extérieurs de Fr. 434'282.-- plus Fr. 122'000.-- pour la végétalisation des voies de tram, ce qui fait un montant total du crédit sollicité de Fr. 1'565'000.--.

Autres options supplémentaires qui nous sont proposées: pour les aménagements intérieurs, l'option monobloc de ventilation pour hottes de restauration pour l'espace tea-room à Fr. 118'000.--, le système de vidéosurveillance à Fr. 26'000.--, un écran de communication extérieur sur façade à Fr. 30'000.--. Pour les aménagements extérieurs, le revêtement Enverr'Paq à la place du revêtement argilo-calcaire pour la place du Marché - surcoût d'environ Fr. 100'000.--, les jeux enfants - tours parcours de grimpe à Fr. 28'078.--.

M. GUERITEY évoque brièvement le planning intentionnel, en précisant que la Commission sociale se réunit demain sur place. Ainsi, pratiquement l'ensemble des Conseillers municipaux aura pu aborder le sujet.

Un commissaire demande plus de détails sur les frais de fonctionnement particuliers en ce qui concerne le tea-room. M. LORENZINI informe qu'un poste est prévu en lien avec le tea-room, mais il n'est pas inscrit au budget 2017.

Un autre commissaire demande pour quoi l'écran serait utilisé et par qui il serait géré. M. LORENZINI explique que l'idée est d'avoir un élément interactif extérieur visible notamment depuis l'arrêt de tram pour que les gens sachent ce qui se passe à l'intérieur du bâtiment. Un autre commissaire doute de l'utilité de cet écran.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

Un troisième commissaire souhaite savoir si l'exploitation du tea-room sera professionnelle ou plutôt de type café communautaire et si l'éventuel poste de gérant sera autofinancé. M. LORENZINI indique que le principe du café communautaire a été abandonné et suggère que le sujet concernant le gérant soit approfondi à la Commission sociale.

Le Président passe au vote. Le crédit d'investissement de Fr. 1'565'000.-- est accepté à l'unanimité. L'option monobloc ventilation pour hottes de restauration pour le tea-room à Fr. 118'000.-- est refusée à l'unanimité. L'option vidéosurveillance à Fr. 26'000.-- est acceptée par 11 voix pour et 2 abstentions. L'option écran de communication extérieur sur façade à Fr. 30'000.-- est refusée par 3 voix contre, 3 voix pour et 7 abstentions. L'option place du Marché - revêtement en Enverr'Paq à Fr. 99'225.-- est acceptée par 7 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions. L'option tour de grimpe à Fr. 28'078.— est refusée à l'unanimité.

Par conséquent, le crédit d'investissement se monte désormais à Fr. 1'690'225.--.

M. VINCENT: nous allons d'abord voter le montant de base de Fr. 1'565'000.--, puis nous voterons indépendamment et l'une après l'autre les cinq options qui se rajouteraient à ce montant de base.

Mme GILLIERON: l'Espace Palettes, tel qu'il est proposé d'être aménagé, est un formidable tremplin pour rassembler les gens, favoriser des moments conviviaux autant pour le quartier que la commune, faire naître de nouvelles idées d'entraide et de partage de connaissances.

Sur ce lieu, qui reliera physiquement le Bachet aux Palettes par une voie piétonne, on aura de quoi se détendre à l'intérieur et à l'extérieur, y retrouver des voisins, se rendre à un événement festif ou culturel, profiter des activités des diverses associations, emprunter des locaux, proposer des événements, réaliser un projet collectif qui leur tient à cœur, dans ce cas avec le soutien du contrat de quartier.

Selon les Verts, les aménagements proposés faciliteront autant l'appropriation du lieu par les habitants que les synergies entre les occupants.

Mais pour informer tous les publics des activités en cours, des manifestations à venir, des horaires d'accueil et des autres activités qui se tiennent dans la commune, face à l'avalanche d'informations déversées sur les habitants, nous avons à relever un sacré défi. Le meilleur moyen est de diversifier nos canaux d'information à des emplacements particulièrement fréquentés.

C'est pourquoi nous soutenons l'installation d'un écran de communication sur la façade-même de l'Espace Palettes. Il sera inévitablement remarqué par les passants, par les personnes postées à l'arrêt du tram, par les usagers de l'espace extérieur.

Et pour accueillir aussi les personnes à mobilité réduite, notre groupe votera pour le revêtement Enverr'paq de l'esplanade extérieure.

M. REOLON: sur quoi allons-nous voter exactement?

M. VINCENT: nous allons d'abord voter le montant de base de Fr. 1'565'000.--, et les options ensuite les unes après les autres.

M. REOLON: si je comprends bien, on va voter Fr. 1'565'000.--, qui comprend le mobilier, les aménagements extérieurs.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

Ce qui me dérange un peu, c'est que l'on a fait un projet, on a demandé des offres, on avait un projet à Fr. 30 millions, on a chaque fois, si je reprends les montants de l'offre, des divers et imprévus. On a des divers et imprévus sur tout l'ouvrage de Fr. 890'000.-- : est-ce que cette somme va nous être remboursée ? On ne sait pas. Est-ce qu'il y a eu beaucoup d'imprévus ? Et maintenant on doit demander une rallonge encore une fois, parce qu'on n'a pas prévu le mobilier, on n'a pas prévu ceci ou cela.

On aimerait quand même une fois quand on fait l'offre, que l'on dise : il y a ceci, cela va vous coûter tant, pour le mobilier il faut prévoir cela, chose qui n'a pas été faite. Maintenant, on arrive avec un aménagement extérieur, on va en parler tout à l'heure, qui a déjà coûté Fr. 2,5 millions et on demande encore une rallonge. Voilà les doutes que nous avons concernant ce crédit.

M. COUTO: en ce qui concerne les options supplémentaires que l'on va voter, pour la question des caméras de surveillance, le groupe MCG pense que c'est un sujet qui est très bien et que l'on doit accepter, malheureusement on doit souvent surveiller certaines incivilités entre autres.

Par contre, ce qui nous inquiète un peu, c'est ce crédit supplémentaire de Fr. 99'225.— pour le revêtement Enverr'paq. C'est vrai que l'on peut toujours faire mieux, mais est-ce que ce type de revêtement n'est pas un peu du luxe par rapport à l'investissement que cela implique? Donc, pour cela, je pense que nous voterons non.

Pour l'écran, ce sera aussi non comme cela a été voté en commission et pour le monobloc du tea-room, nous pensons aussi qu'un investissement de Fr. 118'000.-- ne se justifie pas, puisque, pour l'instant, il n'est prévu qu'une petite restauration. Vu ce que l'on a entendu en commission, cela pourra toujours être mis par la suite s'il est décidé un jour de passer à un autre système de restauration.

M. LORENZINI: je vais peut-être refaire une présentation pour répondre aux principales préoccupations que vous avez évoquées. J'ai dit à réitérées reprises - et on s'évertue à le faire dans les futurs projets – que je partage comme vous l'idée qu'un projet doit être présenté dans sa globalité dans la mesure du possible, c'est-à-dire avec un crédit d'étude, réintégrer dans un crédit de construction, allant même, si c'est possible, jusqu'à l'équipement, pour que le Conseil municipal ait cette vision globale dès le début. C'est une mesure qui est en place, que nous avons lancée dès le début de cette législature.

Dans le cas présent, ce projet, hormis le fait qu'il est de la précédente législature, avait un gros handicap, et j'ai eu l'occasion de l'expliquer en commission, à savoir que lorsqu'il a été lancé, on va dire qu'il s'agissait d'une opportunité politique de lancer un projet qui, comme vous le savez, est un projet en serpent de mer à Lancy. Il y avait à un moment donné une large majorité qui était prête à aller de l'avant dans ce projet, projet qui a été fortement modifié par rapport au projet d'origine. Les occupants et leurs missions exactes n'étaient pas totalement arrêtés à ce moment-là, on savait bien évidemment que le centre Marignac serait un des principaux occupants et animateurs de ce lieu, mais on imaginait à l'époque que la villa Yoyo l'intégrerait, entre-temps les événements ont fait que cette structure va être dissoute et que le centre Marignac le reprendra à sa charge. On pensait à un café communautaire qui était un vieux projet de 30 ans qui était porté notamment par les habitants du quartier qui animaient la structure de la Maison Civiq.

Ceci a changé, les choses ont évolué au cours des années, raison pour laquelle dès le début dans ce projet, un montant avait été prévu en disant : voilà, on a des incertitudes, on va affiner l'utilisation en cours de réalisation du projet et on reviendra vers vous avec un montant

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

pour définir plus précisément avec les utilisateurs les besoins en mobilier, les besoins en petits aménagements intérieurs.

Ce travail a été fait, il nécessitait aussi que quelqu'un le pilote, raison pour laquelle une personne a été engagée au service social pour mener cette réflexion, elle a pris ses fonctions au printemps de l'année passée, elle a fait un travail acharné et rapide pour pouvoir mettre tout le monde autour de la table et définir ses besoins.

C'est un cadre un peu particulier, j'en conviens, mais c'est un cadre qui était connu dès le début. Je crois que les choses ont été faites normalement, dans le bon ordre et de manière coordonnée entre les différents services pour arriver à un budget global équilibré, très explicité, puisque vous avez eu des documents qui vous montraient les évolutions du projet, ce qui avait été prévu, ce qui avait été rajouté, ce qui avait été enlevé, pour avoir une présentation la plus claire et transparente possible, par rapport à ces aménagements.

En ce qui concerne l'écran, je ferai juste une remarque : cela a été en effet voté en commission 3-3-3, donc on considère que c'est refusé dans une commission et accepté dans l'autre, en rapport à la remarque qui a été faite tout à l'heure, donc c'est un peu plus partagé.

Pour le revêtement de sol sur la place qui pourrait accueillir un marché, il y a également eu de grands débats, en montrant que, certes, c'est un investissement important puisqu'on parle de pratiquement Fr. 100'000.--, mais il est vrai qu'au niveau du confort de l'utilisation, du confort d'entretien, des possibilités d'entretien qui sont offertes par ce revêtement, qui ne sont pas offertes par un système traditionnel en gravier, c'est un réel plus que l'on offre à cet espace et aux futurs utilisateurs, nombreux on n'en doute pas. C'est aussi quelque chose qui est faisable après, cela a été dit, ce sera un peu plus cher évidemment de le faire après, mais on pense que c'est un investissement qui en vaut la peine et à l'échelle de ce projet important de plus de Fr. 30 millions, cela vaut la peine de faire ce petit effort pour offrir une place qui ait vraiment un maximum d'usage. Ma grande crainte, honnêtement, c'est que dans une formule traditionnelle de gravier, il y en aura un peu partout, il y aura des problèmes d'entretien, et finalement on va assez rapidement se demander pourquoi on n'a pas fait cela tout de suite et on arrivera à la conclusion de devoir le faire dans six mois, une année au plus. Donc je pense que c'est un investissement qui mérite et qui vaut la peine.

M. AESCHBACHER: je tiens à relever qu'effectivement depuis le début de cette législature, le Conseil administratif essaye de présenter des dossiers complets qui partent du crédit d'étude, crédit de construction, équipement et fonctionnement, puisqu'il est important pour nous d'avoir une vision globale au niveau des dépenses.

Ce soir, il y a deux sujets qui sont « problématiques » : c'est la fameuse place du « Marché », je mets entre guillemets Marché puisqu'il n'a pas été démontré lors des différentes commissions qu'il y aurait effectivement un marché, si ce n'est celui organisé une fois par année par les associations qui seront sur le site ; et la problématique de l'écran d'information.

Au niveau du PLR, nous avons longuement réfléchi et concernant la place du Marché, nous avons d'ailleurs posé la question en commission de savoir ce que l'on allait y faire, et nous n'avons obtenu aucune réponse. Donc, faire une belle place, avec une plus-value de Fr. 100'000.— alors qu'on ne sait pas ce que l'on va y mettre dessus, nous trouvons que c'est dilapider les deniers communaux sans avoir d'objectif particulier; donc nous nous opposerons à cette plus-value.

Concernant la problématique de l'écran d'information, il est quand même important de rappeler qu'il s'agira d'un écran scriptural, puisque nous ne pouvons diffuser que des informations écrites, il ne sera pas possible de diffuser des images, des photos ou des vidéos,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

ce qui aurait peut-être été intéressant. Nous pensons que c'est une plus-value qui ne rapporterait pas grand-chose puisque les personnes s'arrêtant à l'arrêt de tram, il y a d'autres moyens de les informer et que les habitants de la commune recevront des informations concernant les différentes manifestations qui se dérouleront dans ce centre, comme c'est le cas aujourd'hui, par voie de courriers, de courriels ou d'affiches. Donc nous nous opposerons également au vote de cet écran.

Concernant le reste, nous sommes d'accord avec les deux majorités des commissions.

M. RENEVEY: j'aimerais simplement dire que le Conseil administratif a l'ambition de dynamiser ce quartier et surtout cette place. Il a aussi prévu justement un marché – donc nous espérons vraiment pouvoir mettre en place un marché. Les flux ont d'ailleurs été prévus, c'està-dire les bornes qui permettent d'avoir l'eau et l'électricité, parce que l'ambition est de pouvoir créer un marché dans ce périmètre pour animer ce quartier qui en a bien besoin. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui de quel type de marché il s'agira, il y a encore un certain nombre de démarches à faire, on y travaille, mais en tout cas il y a une réelle ambition de pouvoir créer un marché sur cette place et on aura les moyens de le faire grâce aux infrastructures qui ont d'ores et déjà été mises en place pour accueillir ce marché.

M. LORENZINI: une petite précision par rapport à l'écran. J'ai dit en commission qu'on ne pouvait pas projeter de films pour des raisons de nuisances que cela pourrait provoquer pour les conducteurs qui se trouvent sur la route non loin de là. On ne peut pas avoir d'animations, un film est très animé, donc cela attire l'attention. Ce n'est toutefois pas uniquement scriptural: on peut avoir des photos, des affiches, du design, on ne peut simplement pas avoir de choses trop dynamiques pour ne pas déconcentrer les conducteurs.

Mme GACHET CREFFIELD: au niveau du PDC, nous soutiendrons ces deux objets parce qu'on a l'envie d'aller vers l'avenir - pas toujours s'ancrer sur le présent - et d'étudier la situation le cas échéant. En l'occurrence, le revêtement qui est proposé aujourd'hui, c'est le revêtement qui a été voté par rapport au nouveau quartier du Petit-Lancy, c'est un revêtement qui est reconnu, qui est beaucoup plus facile au niveau de l'entretien, donc on y gagnera de toute manière économiquement plus tard. Donc, investissons dans le présent pour gagner sur le futur et ce n'est pas parce qu'il n'y a pas une activité actuellement planifiée de manière tout à fait pérenne qu'on ne peut pas se projeter sur un avenir et construire notre avenir ensemble. Nous, nous soutiendrons ce revêtement.

Quant à l'écran, c'est vrai que c'est Fr. 30'000.--, mais utilisons les moyens actuels pour attirer les gens ! C'est un espace qui va être magnifique, il faut que les habitants se l'approprient et pourquoi pas les gens qui utilisent le tram. Nous, nous nous projetons sur l'avenir et nous souhaitons installer cet écran.

M. REOLON: je reviens sur les aménagements extérieurs. J'ai ici le message 311, l'offre qui avait été faite à l'époque. Je lis: aménagements extérieurs Fr. 2'474'531.--, frais secondaires Fr. 62'000.--, total Fr. 2'536'000.--, divers et imprévus 63'000.--. J'ai demandé ce que c'était que ces divers et imprévus, parce qu'en calculant dans toute l'offre, il y a Fr. 890'000.— de divers et imprévus.

J'aimerais quand même savoir, chaque fois que l'on fait un crédit de construction, ce que c'est que ces divers et imprévus.

Je prends le parking souterrain, bâtiment frais secondaires Fr. 309'000.--, divers et imprévus Fr. 317'000.--. Je prends le centre associatif M1-M2-M3, divers et imprévus Fr. 333'000.--.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

Je ne sais pas ce que c'est que ces imprévus. Pour moi, un imprévu est quelque chose qui arrive quand on fait un tunnel, quand on fait quelque chose, on a un imprévu, on va utiliser cet argent. Est-ce que cet argent a été utilisé? Parce que si ce n'est pas le cas, on pourrait diminuer de Fr. 63'000.— le montant du revêtement, entre autres.

Je tenais quand même à remercier pour les réponses qui nous ont été données et, c'est vrai, je rejoins l'avis de mon pré-opinant en disant que les budgets sont actuellement mieux faits et mieux étudiés.

M. LORENZINI: du fait que l'on vient finalement avec ce crédit complémentaire en fin de processus puisque vous savez que le chantier est très avancé à ce jour. Cela nous a permis, malheureusement de constater que nous n'avions pas à disposition ce divers et imprévus, parce qu'il est vrai que s'il était resté Fr. 500'000.— de divers et imprévus, bien évidemment qu'on aurait d'autant diminué la demande de ce crédit complémentaire.

Les divers et imprévus ont été dans ce chantier malheureusement très vite mangés, j'en avais d'ailleurs informé à l'époque la commission, par des problèmes de pollution de terrain dans le cadre de la creuse du parking souterrain. On a eu des suspicions de pollution dans le terrain qui ont nécessité pendant une période d'envoyer les terres en décharge contrôlée, ce qui a eu un effet très important dès le début du chantier sur les divers et imprévus. Finalement, ce chantier s'est déroulé avec un relativement faible divers et imprévus, qui a servi à répondre aux inévitables imprévus d'un chantier, d'autant plus dans ce dossier qui a été lancé mais qui n'était pas complétement finalisé lorsque les crédits ont été présentés. Il faut faire face à différentes interventions, changements de programmatique, qui ont entamé ce divers et imprévus.

Malheureusement, si un nouveau crédit de ce montant est demandé, c'est que nous n'avons pas pu absorber les demandes que nous faisons dans le cadre de ce divers et imprévus, lequel était conforme à ce qu'on imagine en général en termes de devis, mais qui, dans le cas présent, a été entièrement utilisé.

M. MAUGUÉ: le parti socialiste soutiendra avec enthousiasme ce crédit complémentaire. Comme il l'a été dit, c'est un projet remarquable, important pour le lien social au niveau des Palettes et du quartier du Bachet. Il s'agit d'animer ce quartier. Concernant les deux options qui sont discutées ici, l'écran est, je crois, quelque chose d'assez novateur, d'intéressant, qui permettra de stimuler le public pour utiliser ces infrastructures. Quant au revêtement, effectivement des questions peuvent se poser: est-ce qu'il n'y aurait pas un moyen terme entre le gravier et ce revêtement qui pourrait se présenter? Il n'empêche que c'est un revêtement qui a été éprouvé à d'autres endroits et qui permettra de faire des économies au niveau de son entretien.

Pour tous ces motifs, le parti socialiste acceptera ce crédit.

Mme CASUTT: pour rebondir sur les divers et imprévus qu'on retrouve dans tous les messages, il est clair que c'est toujours pour se prémunir, il peut y avoir plein de choses qui se passent pendant un chantier – une entreprise qui fait faillite, une autre doit reprendre, ce ne sera pas les mêmes prix, il peut y avoir une augmentation du coût des matériaux, on a eu il y a quelques années, l'acier qui avait explosé en termes de coûts. Tant que le chantier n'est pas complétement bouclé, on ne peut pas vraiment savoir si on a un dépassement ou non. On a vu ces dernières années que, au moment du vote de la clôture des travaux, on a eu souvent des bonnes surprises car finalement les travaux ont coûté moins cher que ce qui était prévu. Tant que tout cela n'est pas terminé, on ne peut pas revenir sur cette enveloppe. On aura le plus et le moins de cette enveloppe lors du bouclement définitif des travaux.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

Une autre chose par rapport au revêtement en Enverr paq, on est aussi pour parce que les autres sols qui sont en gravillon seront, à terme, non seulement plus difficile à entretenir, mais ils risquent aussi de se coller aux chaussures et de faire des raies à l'intérieur des bâtiments et d'abîmer plus vite les revêtements à l'intérieur du bâtiment.

Mme GILLIERON: j'aimerais ajouter quelque chose concernant l'esplanade. Je connais plusieurs espaces de quartier et en réalité, souvent, il y a peu d'espace à l'extérieur. Il faut savoir qu'il y a toujours besoin d'un espace transitoire entre la ville ou le quartier et la vie sociale ou culturelle d'un lieu qui est investi par diverses populations. Si on n'a pas cette esplanade et qu'on a qu'un terrain de jeux pour enfants et deux terrains de pétanque, on aura la difficulté de créer ce lien et d'attirer les gens. C'est simplement une question qui est récurrente dans tous les aménagements.

D'autre part, la maison de quartier de Marignac aura besoin de cet espace régulièrement, elle ne peut pas se suffire à l'intérieur de ces murs, il faudra aussi qu'elle se montre et qu'elle montre ce qu'elle fait. Et donc, je trouve extrêmement important que c'est espace existe.

On insiste aussi sur le fait que les habitants qui sont âgés ou qui sont en chaise roulante ou qui ont des cannes auront tout avantage à venir là aussi et ce revêtement enverr'paq permet de ne pas s'encoubler, ce qui n'est pas le cas avec l'argilo-calcaire.

M. VINCENT: si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous allons passer au vote. Nous commençons par le montant principal, puis nous voterons sur chacune des options.

L'arrêté 081-17.01 est accepté par 27 oui, 2 non, 5 abstentions.

M. VINCENT: nous passons au vote de la première option, à savoir un montant de Fr. 118'000.— pour le monobloc de ventilation pour le tea-room.

L'option à Fr. 118'000. — pour le monobloc de ventilation est refusée à l'unanimité.

M. VINCENT: nous passons à l'option 2, vidéosurveillance pour un montant de Fr. 26'000.—.

L'option à Fr. 26'000.— pour la mise en place de la vidéosurveillance est acceptée par 30 oui, 1 non, 3 abstentions.

M. VINCENT : nous passons à l'option 3, écran de communication extérieur sur façade pour un montant de Fr. 30'000.—.

L'option à Fr. 30'000.— pour l'installation d'un écran de communication extérieur est acceptée par 20 oui, 13 non, 1 abstention.

M. VINCENT: nous passons à l'option 4, à savoir le revêtement de la place du Marché pour un montant total de Fr. 99'225.—.

L'option à Fr. 99'225.— pour la plus-value sollicitée par la pose d'un revêtement spécial sur la place du Marché, est acceptée par 20 oui, 11 non, 3 abstentions.

M. VINCENT: nous passons à l'option 5, jeux d'enfants pour un montant de Fr. 28'078.—.

L'option à Fr. 28'078.— pour les jeux d'enfants, est refusée à l'unanimité.

Vu les besoins en équipement, tant intérieur qu'extérieur, du futur Espace Palettes ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

Vu la concertation entre les futurs utilisateurs de l'Espace Palettes et les services communaux, ainsi que les directives du Conseil administratif;

Vu le crédit d'étude de Fr. 3'355'000.--, voté par le conseil municipal le 20 décembre 2012, en vue de la construction d'un centre associatif, sportif et culturel et d'un parking souterrain sur l'esplanade de Lancy-Sud;

Vu le crédit de construction de Fr. 30'400'000.--, voté par le Conseil municipal le 25 septembre 2014 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 janvier 2017 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 6 février 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. par 27 oui, 2 non et 5 abstentions, d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 1'565'000.— destiné à financer l'équipement, tant intérieur qu'extérieur, de l'Espace Palettes,
- 2. par 30 oui, 1 non et 3 abstentions, d'ajouter à ce crédit une dépense de Fr. 26'000.-- pour la mise en place de la vidéosurveillance,
- 3. par 20 oui, 13 non et 1 abstention, d'ajouter à ce crédit une dépense de Fr. 30'000.-- pour l'installation d'un écran de communication extérieur,
- 4. par 20 oui, 11 non et 3 abstentions, d'ajouter à ce crédit une dépense de Fr. 99'225.-- pour la plus-value sollicitée par la pose d'un revêtement spécial sur la place du Marché,
- 5. de comptabiliser le coût des équipements intérieurs, estimé à Fr. 1'066'000.--, au compte des investissements, sous la rubrique 35.506,
- 6. de comptabiliser le coût des équipements extérieurs, estimé à Fr. 654'225.--, au compte des investissements, sous la rubrique 33.500,
- 7. de porter ces sommes au bilan, sous la rubrique 35.146, respectivement 33.140,
- 8. d'amortir la part relative aux équipements intérieurs, estimée à Fr. 1'066'000.--, en 8 ans dès 2018, par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 34.330 (MCH2),
- 9. d'amortir la part relative aux équipements extérieurs, estimée à Fr. 654'225.--, en 10 ans dès 2018, par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 34.330 (MCH2).
- M. LORENZINI: j'aimerais vous remercier d'avoir suivi les recommandations du Conseil administratif par rapport aux options. Nous sommes persuadés que cet outil Espace Palettes va être une magnifique opportunité pour la population lancéenne. Je vous invite tous à son inauguration planifiée pour le mois de septembre. Nous sommes persuadés que ces options vont vraiment permettre d'offrir, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, des conditions de travail et surtout d'accueil pour la population du quartier de qualité.
- M. VINCENT: pour la bonne forme, le crédit final s'élèvera à Fr. 1'720'925.--.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

8) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 30 janvier 2017 – Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD

a) Chemin du Gué (tronçon compris entre la route de Chancy et le chemin des Pâquerettes) – Aménagement du chemin et réhabilitation d'un collecteur EC – Crédit d'investissement (Fr. 660'000.--) (082-17.01)

<u>Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet</u>: M. LORENZINI rappelle que le tronçon en question, compris entre le chemin des Pâquerettes et la route de Chancy, a été laissé en retrait des mesures de modification de trafic et d'amélioration des trottoirs dont son périmètre a fait l'objet pour laisser le temps aux deux PLQ situés de part et d'autre du chemin du Gué de se développer. A présent, les promoteurs sont sur le point d'achever les travaux d'aménagements extérieurs du dernier immeuble situé dans le PLQ dit de "Lancy Square", raison pour laquelle ce crédit est présenté aujourd'hui.

Le projet consiste en la réfection des revêtements bitumineux existants du chemin du Gué, en l'amélioration de la récolte des eaux pluviales, en l'abattage de deux arbres afin d'élargir le gabarit pour permettre le croisement entre un camion et une voiture, la création d'une petite zone de détente en lieu et place de quelques places de parking, en l'installation de nouveaux luminaires de type LED d'une hauteur de 5 mètres en remplacement des anciens mâts de 7m de haut; 5 des 6 places de stationnement supprimées seront compensées sur le chemin du Gué grâce aux aménagements projetés et d'autre part à la démolition des villas nécessaire à la construction des immeubles qui a libéré des accès privés.

L'appel d'offres s'est fait sur invitation puisque les chiffres estimés par le mandataire s'élèvent à moins de Fr. 500'000.--. 5 entreprises ont été contactées. Dans le crédit d'investissement présenté de Fr. 660'000.--, les équipements représentent Fr. 605'000.--, dont Fr. 30'000.-- destinés aux bornes hydrantes qui ne seront pas prises en charge a priori par le fonds intercommunal d'équipement. Les travaux d'assainissement, eux, sont financés à 100 % par le fonds intercommunal d'assainissement.

A l'unanimité la commission préavise favorablement ce crédit d'investissement de Fr. 660'000.--.

M. VINCENT: si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vu la densification du secteur de Lancy-Square inhérente à l'adoption par le Conseil d'Etat des plans localisés de quartier 27815B et 28468 ;

Vu que le dernier lot de bâtiments, situé de part et d'autre du chemin du Gué, sur son tronçon compris entre la route de Chancy et le chemin des Pâquerettes, prévu dans le plan localisé de quartier Lancy-Square est en cours de livraison ;

Vu que ce chemin est en mauvais état suite aux nombreuses réfections provisoires exécutées au fur et à mesure des constructions réalisées le long du chemin ;

Vu que le chemin du Gué est en zone 30 km/h et que l'aménagement projeté prévoit des mesures de modération inhérentes à une telle zone ;

Vu qu'un ancien collecteur d'eaux mélangées réaffecté en eaux claires doit être réhabilité ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 janvier 2017 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 660'000.-- destiné à l'aménagement du chemin du Gué, sur son tronçon compris entre la route de Chancy et le chemin des Pâquerettes, ainsi qu'à la réhabilitation d'un collecteur d'eaux claires ;
- 2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements
 - rubrique 62.501, pour la part des travaux de réaménagement de la chaussée, estimée à Fr. 605'000 -- :
 - rubrique 71.501, pour la part des travaux de réhabilitation du collecteur d'eaux claires, estimée à Fr. 55'000.-- ;
- 3. de porter ces sommes au bilan, respectivement sous les rubriques 62.141 et 71.141;
- 4. de financer ce crédit par
 - une allocation du fonds intercommunal d'équipement (FIE), estimée à 431'250.--, comptabilisée sous la rubrique 62.619
 - une contribution du fonds intercommunal d'assainissement (FIA), estimée à Fr. 55'000.--, qui sera comptabilisée sous la rubrique 71.619
- 5. d'amortir la dépense nette relative à la part du réaménagement de la chaussée, estimée à Fr. 173'750, en 30 ans (MCH2) dès 2018 par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 61.330 (MCH2);
- 6. de prendre acte que ce crédit ne nécessite pas d'amortissement pour la part des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement, car les dépenses seront entièrement couvertes par les recettes provenant du FIA.

L'arrêté 082-17.01 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

b) Projet de résolution du groupe MCG « Création d'une vélo-station à la piscine de Marignac »

<u>Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet</u> : M. FLURY présente le projet de résolution déposé par le MCG qui demande la création d'un dispositif assurant la sécurité des vélos devant la piscine de Marignac.

Le groupe MCG proposait trois solutions :

- 1) un couvert doté de supports pour guidons et pédaliers fermement ancrés dans le sol
- 2) un espace d'entreposage des vélos qui serait aménagé dans l'enceinte de la piscine
- 3) un hangar à vélos aéré dont l'accès est contrôlé.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

M. FLURY indique que le MCG juge les deux premières solutions plus abordables. Il rappelle que ce projet de résolution vise à faciliter l'accès à la piscine de Marignac en encourageant les usagers à s'y rendre en mobilité douce.

M. LORENZINI rappelle qu'un couvert à vélo doté d'un système d'attaches sécurisées, de 12 places a été rajouté devant le centre de Marignac. Suite au dépôt de ce projet, le Conseil administratif a fait une demande d'estimation du coût pour l'aménagement d'une vélostation qui serait composée de deux abri-vélos fermés de 24 places. Le coût est estimé à Fr. 41'000.--. Les usagers pourraient contracter un abonnement spécial à l'entrée de la piscine et obtenir une clé pour y accéder. Toutefois le nombre d'abonnements qui pourrait être mis à disposition serait très limité afin de garantir une place aux personnes qui auraient acheté un abonnement.

Un commissaire relève qu'en 2014, il y a eu dix plaintes pour vol, en 2015 trois et en 2016 sept. Il pense dès lors qu'on pourrait améliorer le système d'attache actuel et étudier la question du taux d'occupation du parking actuel.

Une commissaire explique qu'elle est favorable à une politique globale de sécurisation des vélos sur l'ensemble du territoire de la commune et qu'il serait utile de prévoir des systèmes d'attaches au sol dans différents endroits de la commune. M. LORENZINI rappelle que la commune installe chaque année un certain nombre d'abris vélos standardisés identiques à celui qui a été installé devant le centre Marignac.

c) Divers

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : M. LORENZINI nous informe que la Direction générale des transports (DGT) a accepté le plan de circulation soumis par Lancy suite au crédit relatif à la mise en séparatif et l'aménagement routier de l'avenue du Plateau. Le plan de circulation prévoit la mise en sens unique de l'avenue du Plateau en direction du chemin des Maisonnettes et de la route de Saint-Georges. La DGT a également accepté que la commune mette à l'essai une mise en sens unique du chemin des Maisonnettes en direction de la route de Chancy. La DGT a également validé la mise en sens unique d'une partie du chemin de Claire-Vue, mais a refusé de maintenir les trois coussins berlinois qui sur trouvent sur l'avenue du Plateau car ils ne permettent pas de ralentir les 2-roues et forment des biais dangereux pour les véhicules. Ces coussins berlinois seront donc remplacés par des gendarmes couchés ou des seuils de ralentissement, ce qui rendra le projet légèrement plus cher.

Départ de M. FLURY.

9) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 1er février 2017– Rapporteur : Mme Martine CASUTT

O and and a Constitution By Constitution of the contract of the BLO 20025 de March 1997.

Quartier des Semailles – Présentation de l'avant-projet du PLQ 29835 de l'association Les Passereaux

<u>Mme CASUTT présente le sujet</u> : suite au vote d'une résolution pour la réouverture de ce PLQ une présentation devait être faite dans un délai d'un an.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

Les architectes nous présentent le projet : ce PLQ se trouve dans le secteur D, les mandataires ont respecté le PDQ communal. L'objectif est une meilleure prise en compte des contraintes foncières.

L'idée principale est de créer un îlot central. La construction de trois bâtiments principaux, en front par rapport à la route, permet de créer un grand parc. La perméabilité piétonne du nord au sud a été prise en compte. Le coefficient IUS (indice d'utilisation des sols) est de 1.5 et les droits à bâtir ont été donnés au plus près des parcelles, une place est créée près de l'école En Sauvy. Il y aura deux entrées pour le parking de 166 places. Un bâtiment R+1 a été développé dans l'îlot central afin de créer une activité. Des commerces sont prévus à la tête du bâtiment B et en rez-de-chaussée du bâtiment A, le bâtiment C est entièrement dévolu au logement.

En réponse aux questions, nous apprenons qu'un règlement sur le stationnement définit le nombre de places de parking à 0.8 place pour 100m2 de logement. Pour la chronologie, le Conseil municipal se prononcera en février, le magistrat cantonal en mars. Ensuite, la concertation sera élargie aux riverains. Un PLQ sera soumis aux services de l'Etat en automne. L'enquête publique commencera en 2018 et l'adoption du PLQ devrait se faire début 2019.

La présidente de l'association des Passereaux ajoute que le projet présenté est un compromis qui semble viable pour tous et fait remarquer que ce projet pourrait être un symbole qui prouve qu'il est possible de mettre tout le monde d'accord et d'avancer rapidement.

10) RESOLUTION « POUR LA POURSUITE DE LA REVISION DU PLQ 29835 AUX SEMAILLES »

EXPOSE DES MOTIFS

Considérant :

- L'adoption du Plan Directeur de Quartier « Les Semailles » par le Conseil Municipal de Lancy le 24 mai 2012, et par le Conseil d'Etat le 27 mars 2013.
- La Résolution votée par le Conseil Municipal de Lancy du 27 septembre 2012, qui demandait à l'Etat de Genève d'étudier le plan alternatif des habitants.
- L'adoption des PLQ N° 29758, 29813, 29835 et 29860 par le Conseil d'Etat le 13 novembre 2013.
- L'opposition aux 4 PLQ faite par les habitants en février 2013
- La Motion MV2115 votée par le Grand Conseil le 19 septembre 2014
- La réponse du Conseil d'Etat du 4 mars 2015 à la motion MV2115
- Que les recours contre les 4 PLQs ont été rejetés par arrêté de la Cour de Justice ATA/556/2015 le 2 juin 2015.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

- Que les recourants ont élaboré à l'été 2015 une proposition soumise au Conseiller d'Etat M. Hodgers, consistant à :

- lever les recours sur les quatre PLQs afin de ne pas bloquer la construction de logements sur les PLQs 29813 et 29860, sur lesquels des propriétaires disposent du foncier nécessaire pour démarrer la construction d'immeubles
- revoir les PLQs 29758 et 29835, dans une démarche concertée avec les habitants.
- Que M. Hodgers, dans un courrier du 3 juillet 2015, a répondu favorablement à la proposition des habitants d'entrer en matière sur une révision de ces deux PLQs, en posant les conditions suivantes :
 - aucun recours au Tribunal Fédéral ne serait déposé
 - aucune demande d'autorisation de construire conforme aux PLQs originaux ne serait déposée
 - un mandat clair de tous les propriétaires privés des terrains compris dans les périmètres de ces deux plans soit donné pour la révision des PLQs
 - l'élaboration dans les meilleurs délais, selon un processus de concertation à définir,
 - d'une nouvelle image d'urbanisation du périmètre permettant une densité au moins équivalente à celle résultant des deux PLQs
 - l'engagement des propriétaires concernés à ne pas s'opposer et à réaliser dans un délai raisonnable les nouvelles constructions que prévoira le futur PLQ ainsi établi
 - l'accord formel de la Commune de Lancy pour entrer en matière sur une telle révision
- La résolution « pour la réouverture de 2 PLQS aux Semailles » adoptée par le Conseil Municipal de Lancy, le 21 janvier 2016
- Le dépôt de l'autorisation de construire DD109'865 le 23 décembre 2016, actuellement en cours d'instruction, rendant caduque la proposition de réouverture du PLQ 29'758.

Le Conseil Municipal déclare :

- Soutenir la poursuite des travaux de révision du PLQ no 29'835, selon l'avant-projet présenté à la commission de l'aménagement du territoire du 1er février 2017, aux conditions énoncées par le Conseil d'Etat.
- Demander au Conseil administratif de s'engager pour favoriser la coopération des acteurs concernés afin d'aboutir dans les meilleurs délais à l'adoption d'un nouveau PLQ correspondant au Plan Directeur de Quartier, et permettant une densité au moins équivalente à celle résultant du PLQ en vigueur.

M. CLEMENCE: c'est suite à la demande de la Commission de l'aménagement du territoire que nous avons rédigé cette résolution. Vous savez que ce Conseil avait voté, le 21 janvier 2016, une résolution pour la réouverture de deux PLQ aux Semailles – celui que nous venons de voir et celui situé au nord. Entre-temps, il y a eu le dépôt d'une autorisation de construire, le 23 décembre 2016, qui est actuellement en cours d'instruction, et cela rend donc caduque la proposition de réouverture de ce PLQ au nord.

Par contre, celui qui va nous être présenté - il y a un accord entre l'association Les Passereaux et le Conseiller d'Etat, M. HODGERS, soutenu par la résolution de notre Conseil de l'année passée - demande que nous puissions nous prononcer sur la poursuite de ce processus et le soutien de ce Conseil municipal dans ce processus qui est assez novateur par rapport à des façons de travailler entre les habitants, l'Etat et les autorités sur l'aménagement de notre territoire.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

Je vous propose donc de voter cette résolution ce soir.

Mme CASUTT: une petite remarque, dans les exigences de M. HODGERS, un point parlait de la densité d'utilisation des sols qui devait être au moins équivalente à celle résultant des deux PLQ. On devrait presque rajouter, puisque là on voit qu'ils ont réussi à obtenir un indice d'utilisation des sols de 1,5, une phrase à la fin pour que le PLQ présenté qui obtient un indice d'utilisation du sol de 1,5 devrait être conservé au minimum à 1,4; ceci pour que l'indice d'utilisation du sol ne redescende pas par la suite.

M. CLEMENCE : je parle sous le contrôle de M. BONFANTI, mais normalement notre Conseil municipal aura préavisé ce PLQ, et à ce moment-là, on pourra faire une série de remarques sur la densité également.

M. VINCENT: si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de la résolution.

La résolution est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. BONFANTI: je remercie le Conseil municipal pour ce vote de confiance. D'une certaine manière, c'est un projet, comme l'a dit M. CLEMENCE, qui est assez ambitieux, c'est une association qui se lance dans un projet de PLQ, ce qui n'est pas donné à tout le monde, cela demande beaucoup d'efforts, beaucoup d'énergie de la part de ces personnes qui habitent actuellement sur ces lieux.

L'objectif sera par la suite d'ériger un avant-projet de PLQ et de pouvoir le présenter en Commission de l'aménagement du territoire. Je vous rappelle que je serai présent aux séances de concertation, ainsi que le Président de la commission, ou le vice-président si le président ne peut pas être présent. Vous aurez des retours assez fréquents par rapport à l'état d'avancement de ce travail.

11) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 19 janvier 2017 –
 Rapporteur : M. Bruno REOLON

a) Présentation générale de la Fondation des parkings

<u>M. REOLON présente le sujet</u>: Invités M. MASCALI et M. DUCCESCHI de la Fondation des Parkings (FDP). M. MASCALI déclare que les rapports entre les agents de la Fondation de parkings et la "population" sont excellents et il en va de même avec les APM. Il est trop tôt pour faire un bilan de l'exercice 2016, les statistiques ne sont rendues qu'à la fin du mois de janvier, mais dans les grandes lignes les moyennes de verbalisation sont les mêmes qu'en 2015 à savoir 21'000 verbalisations pour 80'000 véhicules contrôlés.

La seconde zone est contrôlée depuis plus d'un an et la mise en place s'est faite progressivement; il n'y a eu aucune attitude négative de la part des usagers.

En réponse à la Présidente concernant le nombre de macarons délivrés sur Lancy, M. MASCALI répond qu'il n'a pas les chiffres exacts, étant donné qu'ils sont donnés à fin janvier, mais que 2654 macarons ont été délivrés pour les deux secteurs.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

[Je vous fournis les chiffres exacts au 31 janvier : 1574 pour le Grand-Lancy et 1207 pour le Petit-Lancy].

Un commissaire demande sur les 25% des voitures qui sont verbalisées, combien payent réellement leur amende et si certains échappent par un vice de forme dû à une signalétique inadéquate.

M. MASCALI déclare qu'il y a peu de moyens d'échapper aux sanctions et tout défaut de signalisation est immédiatement signalé par les agents de la Fondation des parkings aux APM, qui se chargent de mettre les anomalies constatées en conformité. Pour les amendes payées ou annulées, c'est le service des contraventions qui est en charge du dossier.

La place des Ormeaux est mise en avant par un commissaire qui remarque que nombre de voitures stationnent dans cette zone y compris des voitures de police et que l'interdiction de stationner n'est pas suffisamment signalée.

- M. GAY précise que des panneaux ainsi qu'un visispeed ont été installés à chaque entrée de la place et que dans les zones 20 km, les piétons sont prioritaires et il incombe aux conducteurs de connaître les règles de circulation.
- M. RENEVEY demande si les agents de la Fondation des parkings ont le sentiment que la situation s'améliore ou péjore ou reste inchangée concernant les comportements inadéquats des usagers.
- M. DUCCESCHI dit que la Ville de Lancy est une ville plus agréable que d'autres zones du canton et précise que, malgré une augmentation des contrôles, le nombre d'amendes n'a pas augmenté.

Un commissaire demande si les places devant la Coop du Grand-Lancy sont contrôlées. Ces places étant privées, elles ne rentrent pas dans le contrat de la Fondation des parkings.

Un commissaire remarque que le revenu des amendes correspondait à Fr. 1'150'000.--, alors que seulement Fr. 1'080'000.- avaient été budgétés; il demande que représente la Fondation des parkings dans cette somme. M. MASCALI dit que les prestations de la Fondation des parkings s'élèvent à Fr. 625'000.--.

b) Contrôle et extension des zones bleues sur Lancy

M. REOLON présente le sujet : M. SIRIÉ présente le projet d'extension de la zone macaron 28A qui concerne surtout la partie nord du Grand-Lancy. Au chemin des Verjus, des places blanches avaient été créées en 2015, elles deviendront limitées, en zone bleue macaron. La porte d'entrée de la zone bleue macaron sera déplacée à la limite communale. A l'est du chemin des Verjus, au chemin des Courtillets, les places blanches seront passées en zone bleue macaron.

Au chemin des Pontets, depuis la création de deux déchetteries, des places bleues ont disparu. Il y a une forte pression sur le stationnement à ce niveau-là. Il existe des places de stationnement devant le café des Pontets mais elles se trouvent sur fonds privé et sont limitées à 90 minutes, avec horodateur. Des discussions pour modifier la réglementation ont eu lieu avec les propriétaires. Six places bleues supplémentaires seront donc créées à cet endroit.

A l'ouest de la route du Grand-Lancy, des modifications en termes de mobilité douce ont amélioré la circulation des cycles en direction du carrefour entre la route du Pont-Butin et

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

l'avenue des Communes-Réunies. Suite à cela, des places situées après le pont des Briques ont été supprimées. Une extension est donc prévue via le chemin de la Colline afin de retrouver des places. A cet endroit, l'entrée dans la zone se fera devant le café Le Carrefour. Des places bleues se situeront en face.

Au chemin de la Colline, les trois premières chicanes seront en zone bleue macaron également. Sur la partie haute, des places en zone 3 heures, à proximité des parcs, seront réservées pour les visiteurs. La porte d'entrée sera connexe à celle de la zone 28B. Concernant les modifications concernant la place du 1^{er} août, la porte d'entrée sera déplacée au début de la place. A l'est de la route du Grand Lancy, à la place du Château et devant la villa Bernasconi, des places à horodateur seront maintenues. De plus, le chemin Tressy-Cordy sera inclus dans la zone. Une nouvelle place handicapée sera créée près de la villa Bernasconi, en vue des événements qui auront lieu à la Maison Roederer.

Finalement, la porte d'entrée et de sortie du périmètre qui se trouve aujourd'hui sur l'avenue Eugène-Lance sera déplacée au niveau du virage de la route du Grand-Lancy. Les personnes habitant dans le nouveau périmètre pourront demander un macaron à la Fondation des parkings.

Un commissaire demande s'il existe une marge de tolérance et demande s'il est possible pour les personnes ayant un macaron de la zone 28A de se parquer sur les premières places de la zone 28B, par exemple. M. SIRIÉ répond que, pour l'attribution du macaron, la frontière est réelle. La ville de Genève a instauré une bande de tolérance entre deux zones. Cela n'a pas été décidé à Lancy.

Un commissaire demande, concernant le parking du chemin des Fraisiers qui compte 60 places et qui sert de P+R, les places étant limitées à trois heures, s'il était possible de passer ces places en zone bleue macaron, à l'exception des mercredis après-midi et des samedis, vu que ce parking sert aux activités sportives à ces moments-là de la semaine. Le parking du C.O. des Marais est en zone blanche, mais libre d'accès le mercredi après-midi et le samedi.

M. RENEVEY pensait que cela n'était pas possible, mais ce n'est visiblement pas le cas. Selon lui, l'idée n'est pas mauvaise, mais le risque est que le parking soit toujours occupé par les habitants, y compris les mercredis après-midi et les samedis. Au final, le parking ne serait alors plus dévolu au stade, alors que des parents l'utilisent tout de même.

Un commissaire demande s'il était envisagé de réunir les deux zones pour en faire une seule, dans un futur lointain. Les habitants peinent parfois à comprendre pourquoi ils ne peuvent pas se parquer dans l'autre zone de la commune.

M. RENEVEY rétorque que ce débat a été tranché par le Conseil municipal. En réalité, les zones sont déjà relativement conséquentes. Si elles étaient réunies, la taille serait d'une telle ampleur que la zone ne serait pas réellement acceptable. Les risques de trafic de pendulaires seraient également plus conséquents. Il faudrait même diviser en deux les zones actuelles pour qu'elles soient plus justes.

M. SIRIÉ ajoute que, dans le cadre des enquêtes de stationnement concernant la zone 28B, l'entreprise Citec avait réalisé une étude des plaques minéralogiques pour savoir d'où provenaient les personnes qui se garaient dans la zone 28A. De mémoire, seuls 3 ou 4% des voitures provenaient de l'autre partie de la commune.

Concernant le parking de la Coop des Palettes, M. SIRIÉ explique, à la demande d'un commissaire qui n'a pas compris son fonctionnement, que des discussions ont eu lieu avec les

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

propriétaires avant l'installation des horodateurs, qui étaient souhaités par le centre commercial.

M. SIRIÉ ajoute qu'au chemin des Palettes, dans le PLQ, les places étaient mentionnées en tant que places visiteurs. Il n'était pas possible de les privatiser car elles étaient attenantes au domaine public. La solution était soit de les offrir en zone bleue, ce qui ne correspondait pas aux besoins, soit de réaliser du stationnement payant. Dans le cadre de cette zone bleue, les propriétaires des parcelles avaient donc été approchés pour l'installation d'horodateurs.

c) Bilan du numéro d'appel de la police municipale 0800 417 417

M. REOLON présente le sujet: M. RENEVEY rappelle qu'une présentation de ce nouveau numéro avait eu lieu et qu'il semblait logique d'en faire un premier bilan. M. SCAGLIONI déclare que le bilan est positif. Le numéro d'appel gratuit a été mis en place en janvier 2016 pour plus de proximité et de rapidité. Des réglages et mises au point ont été nécessaires, il a également fallu répondre aux messages liés aux touches d'appel.

Les statistiques ont été réalisées depuis novembre 2016 :

- Concernant la touche 1, il est possible d'appeler une patrouille sur le terrain entre 6h00 et 00h30, tous les jours. 241 appels ont été recensés en novembre 2016.
- La touche 2 a été utilisée 10 fois en novembre 2016. La population sait généralement qu'elle doit appeler le 117 en cas de délit important.
- La touche 3 a été utilisée 171 fois en novembre 2016. Les questions sont variées et concernent tant les amendes d'ordre que la pose de banderoles.
- Finalement, la touche 4 a été utilisée 7 fois en novembre 2016, 2 fois en décembre 2016 et 6 fois au début du mois de janvier 2017.

M. GAY précise qu'aucun citoyen n'a été pénible et qu'aucun cas d'harcèlement n'a pu être remarqué. Aux dires de M. RENEVEY, il s'agissait d'une réelle inquiétude. Le standard ne doit pas être envahi par les mêmes personnes.

d) Divers

M. REOLON présente le sujet : un commissaire avait soulevé un problème concernant la voie de bus à la route du Pont-Butin et demande si des réponses peuvent être fournies. M. GAY a contacté l'officier opérationnel qui est responsable cantonal de la police routière. Ce dernier a répondu qu'il était difficile voire impossible d'effectuer une action routière sur cette zone. La DGT avait présenté une demande de mesures pour optimiser la circulation des TPG sur le Pont-Butin. Le préavis avait été défavorable, notamment concernant la pose de balises. La DGT a refusé aussi de faire mettre des balises amovibles, étant donné qu'on ne savait pas quand il allait neiger ou pas. Le collaborateur de la DGT a évoqué la pose d'un balisage amovible. Puisque les chutes de neige sont indiquées à l'avance, il serait possible de retirer le balisage peu avant et de le remettre après. La demande a également été refusée.

Un commissaire a une remarque concernant un îlot qui se trouve entre deux passages piétons. Des voitures peuvent venir depuis le rond-point des Palettes et prendre la rue du Bachet, en

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

direction de l'avenue Eugène-Lance. A cet endroit, les piétons qui se trouvent sur l'îlot, au niveau du second passage doivent se pencher pour voir si un véhicule arrive. En effet, malgré la zone 30, les voitures déboulent à 40 ou 50 km/h. et demande si le Service de l'environnement pourrait garantir une meilleure visibilité, ou si une autre mesure est envisageable.

M. SCAGLIONI va se renseigner. Il rappelle cependant que, parfois, il est possible de croire qu'un véhicule roule très vite.

12) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 1er février 2017 – Rapporteur : Mme Martine CASUTT

a) Extension de la ligne de tram 15 Palettes-St-Julien

<u>Mme CASUTT présente le sujet</u> : l'enquête publique a débuté le 19 janvier et se terminera le 21 février. Le délai est court étant donné l'ampleur des documents. Il s'agit d'une procédure particulière qui diffère de l'habitude, la commune doit motiver son opposition, un avocat a été mandaté.

Différents points ont été abordés.

La circulation : le tram circulera sur une voie de circulation du chemin des Palettes, l'autre voie sera en double sens, la berme centrale demeurera. Pour l'accès au quartier des Semailles, la variante 0 a été retenue, la commune s'opposera et demande le retour à la variante 3B.

A l'avenue Curé-Baud, le tram longera le parc En-Sauvy, le terrain d'aventure et le tennis des Fraisiers. Les deux voies de circulation seront basculées de l'autre côté, il n'y aura plus de piste cyclable sur le tronçon. Il y a aussi un problème pour l'accès au quartier des Fraisiers, la circulation sera inversée au chemin du Petit-Voiret.

La mobilité douce devrait passer par le chemin des Semailles qui sera fermé à la circulation sur son extrémité. Les risques d'accidents pour les cyclistes qui devraient passer derrière les voitures étonnent les commissaires.

Parking: seules 40 places des 140 places supprimées aux Palettes seront relocalisées, les 100 places non compensées devraient l'être dans le parking de l'Espace Palettes, selon le département. Les commissaires sont choqués et estiment que c'est une aberration. Aucune place handicapé et 2-roues n'a été prévue et la station de taxi a disparu.

Nuisances sonores : au vu des rayons de courbure, les rails de tram vont générer du bruit. La commune va demander un couvert plus important et qu'un abribus soit étudié et aménagé par le canton. Il faut également tenir compte d'un grand trafic de personnes.

Mâts et fils : un nombre important de mâts est prévu, vu l'impact visuel négatif, la commune demande de diminuer leur nombre, certains sont vraiment très rapprochés et se trouvent même sur l'implantation de futurs immeubles.

Accessibilité : dès le début des travaux, l'accès aux bâtiments le long du chemin des Palettes ne sera plus possible, même pour les véhicules d'urgence.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

Végétation : l'abattage d'arbres semble excessif, même le cèdre de l'Atlas du Parc En Sauvy devrait être abattu. La commune va demander des études complémentaires pour voir si un élagage ne serait pas suffisant.

Déchetterie : elle devrait être déplacée à un endroit qui ne convient pas et sur terrain privé.

On constate qu'un grand nombre de points ne sont pas satisfaisants et que la commune a beaucoup de points à traiter.

Il faut ajouter à cela l'implantation du chantier qui paraît excessive, les propriétaires riverains ont tous reçu des informations, mais toutes les personnes qui se sentent concernées par ces aménagements peuvent faire opposition.

Les travaux devraient démarrer début 2018 et dureront 2 ans. La commune ne dispose pas d'informations concernant les phases du chantier.

b) Divers

<u>Mme CASUTT présente le sujet</u> : concernant la route L1-L2, M. BONFANTI nous informe que Bardonnex a accepté un crédit d'investissement de Fr. 1'000'000.--. Une réunion réunissant toutes les communes devrait avoir lieu.

Une réunion intercommunale a eu lieu à Plan-les-Ouates. Les élus de Plan-les-Ouates ont organisé une réunion informelle avec toutes les communes avoisinantes pour aborder la problématique de la circulation et les difficultés d'être entendu par le département cantonal. Trois élus lancéens ont participé. Le but est de trouver des solutions intercommunales, pour avoir plus de poids face à l'Etat.

13) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 2 février 2017 – Rapporteur : Mme Nancy RUERAT

a) Présentation de la FSG-Lancy

<u>Mme RUERAT présente le sujet</u>: Mme MEYSTRE, la présidente, a présenté les différentes activités de la société FSG-Lancy. En effet, à Lancy, une société gymnique existe pour les hommes depuis 1883. Ensuite, une sous-société pour les femmes a été créée en 1935. Par la suite, une union statutaire a eu lieu le 1^{er} septembre 2005.

FSG-Lancy est une société à but non lucratif offrant l'occasion à tous, jeunes et moins jeunes, de faire de la gymnastique. Les cotisations sont volontairement basses. Cette société de gymnastique est la plus importante du canton. En effet, en mars 2016, la société comptait 444 membres.

Les cours proposés sont très divers : la gymnastique parent-enfant, qui concerne les enfants de 18 mois à 4 ans, la gymnastique enfantine, qui accueille les enfants dès 4 ans, ainsi que des cours pour des jeunes gymnastes de 7 à 15 ans. Un cours de gymnastique douce est aussi proposé aux adultes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

A l'opposé, il existe aussi des disciplines d'élite, telles que la gymnastique artistique, la gymnastique rythmique ou le trampoline.

Par ailleurs, 80% des membres de l'association habitent sur la commune. La plupart s'inscrivent à un cours car il est dispensé à côté de chez eux.

L'association FSG-Lancy est portée à bout de bras par des bénévoles qui ne reçoivent que de modestes rémunérations qui couvrent à peine leurs frais effectifs.

Cependant, les cotisations doivent rester abordables. Elles sont aujourd'hui entre Fr. 200.— et Fr. 360.— par année.

Les frais de la société sont principalement l'achat de matériel, qui peut être très cher. Le comité adresse régulièrement une demande pour une aide financière à la Ville de Lancy. Elle est essentielle. Bien que les comptes soient équilibrés, la société doit subvenir aux frais et elle doit aussi économiser pour l'achat de matériel.

Un commissaire a relevé qu'en 2015, la subvention de la Ville de Lancy était de Fr. 15'000.— et la cotisation que l'association devait à la Fédération suisse de gymnastique était de Fr. 16'000.—.

b) Visite et présentation du dojo Lancy-Palettes

<u>Mme RUERAT présente le sujet</u> : l'association existe depuis 1970 et sa vocation première est l'enseignement des arts martiaux. L'association compte actuellement 291 membres.

L'année dernière, les résultats ont été positifs. En effet, le club compte un vice-champion de karaté, ainsi qu'un médaillé en bronze, ces bons résultats montrent que les cours sont donnés de façon plus que professionnelle.

14) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. REOLON: j'aimerais signaler les mauvaises indications du local de vote du Grand-Lancy. Ne pourrait-on pas mettre une signalétique pour ce local de vote, parce qu'à deux ou trois reprises, j'étais président du local et j'ai constaté que des gens ont cherché un bon moment ce local de vote? C'est vrai que cette signalétique est vraiment inappropriée; il y a des nouveaux votants qui ont fait deux fois le tour, heureusement qu'on les a vus.

Mme GACHET CREFFIELD: c'est une proposition pour que le Conseiller administratif en charge de la sécurité transmette aux personnes qui ont pris la décision, suite à mon intervention de l'année dernière par rapport à l'attitude de certains cyclistes, sur l'utilisation du chemin qui se trouve le long de l'Aire, qui n'était pas forcément appropriée, voire dangereuse avec une circulation trop rapide. J'ai été extrêmement contente de voir que des panneaux avaient été mis en place à différents endroits sur le parcours pour rendre attentifs les cyclistes sur le fait qu'ils devaient adopter un comportement responsable. Je remercie le Conseil administratif et le prie de transmettre mes remerciements.

Mme ROSSELET: c'est une information. Mme Nancy RUERAT va prendre ma place à la Commission des finances et je vais prendre la sienne à la Commission des sports.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

M. COUTO : je reviens sur la problématique du parking le long de la route de St-Georges, dans le sens de la descente.

Cela a beaucoup amélioré la question des voitures qui tournaient en face dans le chemin Fiefdu-Chapitre à la hauteur de l'école.

J'ai remarqué qu'il y a maintenant une problématique avec les places de parking. Comme vous le savez, il y a la route du côté droit quand on descend, et pour sortir il y a le côté gauche qui est au milieu de la route où il y a des arbres et des petites pierres. Ces petites pierres, il y en a partout sur les places de parking, certaines commencent à déborder sur la route, des fois les voitures font gicler les petites pierres. Qui est responsable de nettoyer ces petites pierres sur les voies ?

Mme MARMY: je vous rappelle que le 29 avril, aura lieu la course du Coteau à Bernex. Je n'ai encore reçu aucune inscription. Je vous propose de venir nombreux vous inscrire auprès de moi.

Mme CASUTT: une petite remarque, vu que la Commission de l'administration va se réunir, pourriez-vous regarder s'il est possible d'améliorer le WIFI dans la salle du Conseil municipal?

M. BONFANTI : en réponse à la question de M. COUTO, comme il s'agit d'une route cantonale, c'est la voirie cantonale qui est responsable du nettoyage et de l'entretien de cette route.

M. LORENZINI : on regardera pour le WIFI. Personnellement, je n'ai pas eu de problème... mais je ne regarde pas de films !

M. VINCENT: je clos cette séance. Je vous souhaite une excellente soirée et vous donne rendez-vous même lieu, même heure, le 30 mars 2017.

La séance est levée à 21h45.

La Secrétaire :	Le Président :

Olga VILLARRUBIA Cédric VINCENT

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 février 2017

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme BEUN: suite à l'enquête publique, avez-vous pu envoyer vos oppositions en tant que Conseil municipal et Conseil administratif, notamment quant au cèdre de l'Atlas qu'ils veulent détruire et que vous et nous, habitants de Lancy, voulons garder?

M. LORENZINI: nous avons fait recours, comme nous avons eu l'occasion de le dire, suite à la demande du Conseil municipal, et nous avions eu l'occasion de rappeler les divers points qui tiennent à cœur au Conseil municipal, qui sont notamment l'impossibilité d'accéder au quartier des Semailles, la problématique du bruit dans la zone du pôle d'échange qui est prévu à l'angle Palettes/Communes-Réunies, l'abattage d'un certain nombre d'arbres qu'on ne s'explique pas, dont le cèdre de l'Atlas dans le parc En Sauvy, quelques problématiques liées à l'accessibilité pompiers, les emprises très importantes de ce projet, notamment durant sa phase de chantier, la problématique des déchetteries également qui pose quelques soucis. Nous avons fait recours officiellement et déposé ce recours dans les délais, soit en début de cette semaine.